

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 21 DECEMBRE 2016**

SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mille seize et le vingt et un décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.P.L), dûment convoqué par M. Bernard BROCHAND, Président de la C.A.P.L. et Député de la 8^{ème} circonscription des Alpes-Maritimes, s'est assemblé, en séance ordinaire, au sein de la salle du Conseil Municipal de la Ville de Cannes, 31 boulevard de la Ferrage à l'Hôtel de Ville annexe.

M. BROCHAND.- Mes chers amis, mes chers collègues, nous sommes aujourd'hui à nouveau réunis pour la tenue d'une nouvelle séance du Conseil Communautaire des Pays de Lérins. En ma qualité de Président, je déclare donc la séance ouverte.

Avant de procéder à l'appel nominal, je voudrais vous informer de la démission de Mme Chantal AZEMAR-MORANDINI de son mandat de conseillère municipale le 17 novembre dernier ; cette démission a été acceptée par M. le Préfet des Alpes-Maritimes le 1^{er} décembre 2016. Cette démission a bien entendu mis fin concomitamment au mandat de conseillère communautaire de Mme AZEMAR-MORANDINI qui sera remplacée, conformément aux dispositions de l'article L. 273-10 du Code Electoral, par Mme Olivia GORDON-BOURCART qui a donc été convoquée afin d'être présente aujourd'hui parmi nous. En mon nom et au nom de celui de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, nous tenons à souhaiter la bienvenue au sein de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins à Madame Olivia GORDON-BOURCART.
(Applaudissements)

Mme GORDON-BOURCART.- Bonsoir et merci.

M. BROCHAND.- Vous pouvez vous lever, Madame, comme cela on vous reconnaîtra. Bienvenue ! Le tableau du Conseil Communautaire a été modifié en conséquence et je vais procéder à l'appel nominal.

Étaient présents :

M. BROCHAND	Mme LEQUILLIEC	Mme ARINI
M. GALY	Mme VILLANI	Mme GORDON-BOURCART
M. LEROY	Mme TARDIEU	M. CIMA
M. BOTELLA	M. ALFONSI	Mme REIX
M. LISNARD	M. LOPINTO	Mme BRUNETEAUX
M. PIGRENET	Mme LAURENT	M. CHIKLI
M. GARRIS	Mme DUHALDE-GUIGNARD	Mme DEWAVRIN
M. ALENDIA	M. RAVASCO	Mme BENICHOU
Mme DI BARI	M. TOULET	Mme LACOUR
M. CARRETERO	Mme CENNAMO	M. VASSEROT
Mme BARASCUD	M. RAMY	M. CERAN
M. FARINELLI	Mme REPETTO-LEMAITRE	Mme DORTEN
M. DI MAURO	M. FRIZZI	M. GROSJEAN
M. PASERO	M. MELLAC	
M. LAFARGUE	M. CHIAPPINI	
Mme ROBORY-DEVAYE	Mme VAILLANT	

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés :

Mme TABAROT qui avait donné pouvoir à M. PIGRENET.
Mme BALDEN qui avait donné pouvoir à M. CARRETERO.

Mme ROMIUM qui avait donné pouvoir à Mme DI BARI.
 M. ALUNNI qui avait donné pouvoir à M. PASERO.
 Mme PELLISSIER qui avait donné pouvoir à Mme LAURENT.
 M. BIANCHI qui avait donné pouvoir à M. GALY.
 Mme ATTUEL qui avait donné pouvoir à M. RAMY.
 M. ARTUSO qui avait donné pouvoir à M. MELLAC.
 Mme GOUNY-DOZOL qui avait donné pouvoir à M. CIMA.
 M. DE PARIENTE qui avait donné pouvoir à Mme ARINI.
 M. FIORENTINO qui avait donné pouvoir à Mme GORDON-BOURCART.
 Mme POURREYRON qui avait donné pouvoir à Mme VAILLANT.
 M. CATANESE qui avait donné pouvoir à M. FRIZZI.
 Mme SIGUIER qui avait donné pouvoir à Mme DEWAVRIN.

Étaient absents :

Mme DESENS
 M. DESENS
 M. GARCIA ABIA

Nous avons fait l'appel. Le quorum étant atteint et les procurations vérifiées, nous allons aborder le déroulé de notre séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 03/11/2016

M. BROCHAND.- Je vous propose tout d'abord d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 3 novembre 2016 ; ce procès-verbal est soumis à votre approbation. Avez-vous des questions ?

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 3 novembre 2016, en sa séance ordinaire, est approuvé à l'unanimité.

Liste des délibérations communautaires du Bureau et des décisions communautaires prises en application des articles L. 5211-10 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. BROCHAND.- Nous allons maintenant aborder la liste des délibérations du Bureau ainsi que celle des décisions communautaires prises en application des articles L. 5211-10 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ces deux listes figurent dans les documents de séance qui vous ont été adressés dans le respect des cinq jours francs.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information. Avez-vous des questions ?

(Pas de question)

Liste des marchés publics et avenants suite à la délibération n° 5 du 9 avril 2014 et en application des articles L. 5211-2 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. BROCHAND.- Nous allons également rapidement aborder la liste des marchés publics et avenants suite à la délibération n° 5 du 9 avril 2014, pris en application des articles L. 5211-2 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette liste figure aussi dans les documents de séance qui vous ont été adressés dans le respect des cinq jours francs.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information. Avez-vous des questions ?

(Pas de question)

M. LISNARD et Mme DUHALDE-GUIGNARD entrent en séance.

Désignation du secrétaire de séance en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. BROCHAND.- Je vous propose de désigner notre secrétaire de séance en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce dernier doit être choisi parmi les Délégués Communautaires présents. Je vous propose la candidature de Mme Noémie DEWAVRIN en qualité de secrétaire de séance. Êtes-vous d'accord ? Je vous en remercie.

Au vu des votes auxquels nous allons procéder lors de cette séance, plus particulièrement pour les délibérations n° 2 et 37, et afin de pouvoir constituer un bureau, je vous propose de désigner deux assesseurs choisis parmi les Conseillers Communautaires présents et qui vont procéder aux divers dépouillements.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, les deux candidatures suivantes : Mme Françoise BRUNETEAUX et Mme Christine LEQUILLIEC.

Nous allons passer à l'ordre du jour. La séance comporte 47 dossiers dont il m'importe de rapporter les premières délibérations.

1.- Nouvelle gouvernance de la C.A.P.L. - Renforcement de la composition du Bureau Communautaire suite aux nouveaux transferts de compétences

M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- La première d'entre elles concerne la nouvelle gouvernance de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et, en particulier, le renforcement de la composition du Bureau Communautaire suite aux nouveaux transferts de compétences.

Ce Conseil Communautaire revêt une très grande importance, cruciale même pour le devenir de notre territoire, car il consacre le transfert plein ou partiel de compétences qui influent quotidiennement sur le cadre de vie des habitants et des commerçants de notre bassin de vie, qu'il s'agisse de développement économique, d'accompagnement aux entreprises ou de service public de proximité tel que la Collecte.

La Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins se doit, à l'instar des actions mises en œuvre par ses communes membres et dans le respect des contraintes budgétaires imposées par le désengagement croissant de l'État, de garantir à ses concitoyens des services publics de qualité adaptés, efficaces et réactifs.

Elle entend ainsi poursuivre et renforcer les actions menées pour répondre, aux côtés des communes, aux défis fondamentaux que nos territoires ont à relever pour, à titre d'exemple, lutter efficacement contre le chômage, mettre en œuvre le SCOT Ouest, soutenir le tissu entrepreneurial, réduire la quantité de déchets, optimiser l'offre de transports et dessiner ensemble, grâce à nos atouts, spécificités et forces vives, le territoire d'excellence de demain.

A ce titre, la prise en compte de nouvelles compétences nécessite, pour une mise en œuvre opérationnelle à la hauteur des exigences légitimes de nos administrés, une adaptation de la gouvernance de notre agglomération et l'élargissement de la composition du Bureau Communautaire. Les objectifs principaux poursuivis pour ces évolutions statutaires sont multiples et complémentaires, à savoir :

- 1) Répondre aux enjeux de demain liés à l'extension des compétences de notre intercommunalité ;
- 2) Gagner en efficacité dans la mise en œuvre, la visibilité et le suivi de nos actions ;
- 3) Renforcer les instances décisionnelles pour assurer le suivi des nouvelles compétences de services publics de proximité qui nécessitent quasi quotidiennement la prise de décisions opérationnelles ;
- 4) Optimiser la circulation de l'information et renforcer la proximité des élus communautaires vis-à-vis de leurs administrés, a fortiori au regard de l'arrivée de compétences nécessitant une réactivité immédiate.

Les délégations des Vice-Présidents de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins seront renforcées à compter du 1^{er} janvier 2017, pour s'adapter aux enjeux prioritaires de notre territoire.

Je vous rappelle que les dénominations des délégations seront :

- M. Richard GALY, Vice-Président délégué aux Transports, au Déploiement et aux Travaux du Palm Express, à la Voirie et au Pôle Métropolitain ;
- M. Henri LEROY, Vice-Président délégué au Développement Economique, à l'Emploi, à la Formation, au Développement des Pôles d'Excellence, à l'Aménagement du Territoire, au SCOT et à l'Habitat ;
- M. Georges BOTELLA, Vice-Président délégué aux Moyens Généraux et au Parc Marin ;

- M. David LISNARD, Vice-Président délégué aux Finances, à l'Environnement, à la Politique de la Ville, à l'Innovation, au Numérique et aux Systèmes d'Information et des Télécommunications, à la GEMAPI et à l'Assainissement ;
- Mme Michèle TABAROT, Vice-Présidente déléguée à la Culture et aux Sports et à la gestion des équipements sportifs et culturels intercommunaux.

La compétence « Collecte » me sera rattachée, en tant que Président, au même titre que le suivi du Projet de Territoire de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins qui vous sera présenté au début du premier semestre 2017.

Aussi, pour nous accompagner dans la mise en œuvre des nouvelles compétences, neuf subdélégués intégreront à partir du 1^{er} janvier 2017 le Bureau Communautaire et assureront plus spécifiquement, sous le pilotage du Président et des Vice-Présidents, le suivi opérationnel des thématiques et compétences suivantes :

- Voirie et Travaux liés au Déploiement du Palm Express ;
- Elaboration du PDU intercommunal et du Schéma d'Accessibilité ;
- Développement Economique, Aménagement du Territoire et Habitat ;
- Emploi et Formation ;
- Moyens Généraux et Parc Marin ;
- GEMAPI et Assainissement ;
- Agglomération Connectée ;
- Gestion des équipements culturels intercommunaux ;
- Gestion des équipements sportifs intercommunaux.

En conséquence, le Conseil Communautaire est appelé à approuver l'élargissement de la composition du Bureau de la C.A.P.L. à neuf nouveaux membres élus parmi les Conseillers Communautaires.

Avez-vous des questions ?

M. RAVASCO.- Merci, M. le Président.

M. le Président, chers collègues, bonjour. Au risque de vous décevoir et de plomber l'ambiance de Noël, les rares élus Bleu Marine de cette assemblée voteront contre votre délibération n° 1. Ce que nous vous annonçons il y a quelque temps est très exactement en train d'arriver : voilà que le *machin* intercommunal enfle, le mammoth grossi et il faut nourrir la bête. A coup de transferts de compétences, de soi-disant économies d'échelle, mutualisations et autres conventions, nous voilà donc à devoir trouver de plus en plus de personnels pour gérer la soviétisation de cette intercommunalité.

M. BROCHAND.- La *soviétisation*, vous avez dit ?

M. RAVASCO.- Absolument. Le terme est cher à M. LISNARD.

Vous parlez de proximité alors que vous êtes en train de centraliser, de force, je vous le concède.

M. BROCHAND.- C'est une loi, Monsieur, elle s'appelle la Loi NOTRe.

M. RAVASCO.- C'est pour cela que c'est *de force* pour moi.

Il s'agit bien ici de résoudre à plusieurs des problèmes que nous vous disions ne pas avoir seul. Expliquez-nous donc ce bel oxymore qu'est la centralisation de proximité ?

Pour ces raisons, et conformément à ce que nous pensons du centralisme démocratique, non pas du P.C.F. mais de la C.A.P.L., nous voterons contre l'élargissement du Bureau exécutif. Pour tout le reste de ce que vous appelez des délibérations, nous vous demanderons de prendre note de notre abstention globale pour l'ensemble des points, puisque nous ne désirons même pas assister à la mascarade de la transformation de cette assemblée - grotesquement bleu-clair à 98 % - en simple chambre d'enregistrement. Nous vous prions, en revanche, de ne pas y voir une marque d'irrespect à votre encontre ou encore même à vos fonctions, mais l'expression de notre exaspération devant cette structure que nous jugeons, non seulement inutile, mais nocive comme le temps vous le prouvera.

Je vous remercie de votre attention.

M. BROCHAND.- Monsieur, vous avez tout à fait le droit d'avoir cette position.

Simplement, puisque vous ne serez pas là pour nous aider ni nous suivre avec ce vote contre, je vous invite à venir passer une journée avec moi et vous verrez que le travail de tous ceux qui sont là est un travail nécessaire et obligatoire. Quant à cette centralisation telle que vous l'appellez, nous sommes sur le terrain tous les jours, moi-même je n'ai jamais travaillé autant, je vous le dis, et pourtant je travaille, je suis un workalcoholic, c'est dans ma nature, et je peux vous dire, à ce titre, que rien n'est facile. La Loi NOTRe, on peut être pour ou contre, mais elle existe, elle a été approuvée et donc nous la suivons et nous sommes bien obligés de mettre en place cette loi NOTRe dans notre circonscription et notre agglomération.

Vous pouvez être contre bien entendu, mais vous n'avez pas voté au niveau le plus élevé, c'est-à-dire contre cette loi, mais je comprends très bien votre position. Merci beaucoup. Réfléchissez quand même, parce que la soviétisation ce n'est pas notre volonté, pas du tout, vous voyez ce que je veux dire, mais pas du tout, du tout !

Mme DORTEN.- Rejoignez-nous.

M. BROCHAND.- Vous aussi, vous êtes pour la soviétisation, pour le FN ? C'est très bien, on avance vite dans les positions politiques.

On va passer au vote. Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes contre ? Monsieur ? Madame aussi ? Soviétisation du FN, c'est très bien, cela va me permettre de dialoguer avec vous d'une façon différente.

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Contre : M. RAVASCO et Mme DORTEN).

Nous passons maintenant à l'élection de ces neuf nouveaux membres du Bureau.

Vous partez même ? Cela ne vous intéresse pas ? C'est très bien, vous participez vraiment !

Voyez cette ambiance, on est dans quelque chose de tout à fait différent, on a des Soviets, le FN qui devient extrême-gauche, c'est intéressant.

M. RAVASCO et Mme DORTEN quittent la séance sans laisser de pouvoir.

2.- Nouvelle gouvernance de la C.A.P.L. - Election des nouveaux membres du Bureau Communautaire

M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Conformément aux dispositions énoncées dans la précédente délibération qui a été approuvée, le Conseil Communautaire est donc appelé à procéder à l'élection des neuf nouveaux membres du Bureau Communautaire.

Ces nouveaux membres doivent être désignés au scrutin uninominal dans les conditions prévues par l'article L. 2122-7 du C.G.C.T., soit au scrutin secret et à la majorité absolue.

Autrement dit, je me permets de vous rappeler que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative, et en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Nous allons donc procéder au vote (voilà ce qu'est la démocratie !) des candidatures suivantes :

- M. Yves PIGRENET
- M. Didier CARRATERO
- M. Patrick LAFARGUE
- Mme Arlette VILLANI
- M. Bernard ALFONSI
- M. Guy LOPINTO
- Mme Emmanuelle CENNAMO
- Mme Pascale VAILLANT
- M. Frank CHIKLI

Y'a-t-il d'autres candidats que ces personnes qui ont déposé leur candidature ? (*Aucune autre candidature*). Nous allons vous donner les bulletins, nous viendrons les ramasser, vous avez tout le temps de voter pour ces candidatures qui vous sont proposées.

M. BROCHAND.- Je tiens à vous rappeler qu'il s'agit d'un vote par candidat et non du vote d'une liste de candidats. Vous avez donc la possibilité de supprimer le nom d'un candidat sur le bulletin si vous ne souhaitez pas voter pour ce dernier. Si vous voulez procéder rapidement à la distribution des bulletins de vote, en attendant nous allons continuer la séance.

3.- Economies d'échelle et qualité du service public - Transfert de la compétence obligatoire "collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés" et de la compétence facultative "collecte des dépôts sauvages" - Mise à disposition par les Villes de Cannes, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer des biens meubles et immeubles affectés à l'exercice de ces compétences, et transfert des marchés publics, contrats et conventions afférents au profit de la C.A.P.L.

M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Nous allons parler maintenant du transfert de la compétence obligatoire "collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés" et de la compétence facultative "collecte des dépôts sauvages" - Mise à disposition par les Villes de Cannes, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer des biens meubles et immeubles affectés à l'exercice de ces compétences, et transfert des marchés publics, contrats et conventions afférents au profit de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.

La Loi NOTRe du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République consacre l'élargissement des prises de compétences par l'échelon intercommunal. A ce titre, la prise de la compétence « collecte » se traduit par le transfert à l'Agglomération, par les communes membres, de moyens humains et techniques dont le transfert des personnels, équipements, marchés publics, contrats et conventions permettant la continuité du service public rendu.

Ainsi, les cinq délibérations suivantes, à savoir les n° 3, 4, 5, 6 et 7, ont pour objectif, à l'issue du travail collaboratif de qualité engagé entre les communes membres et les services communautaires, de garantir la mise en œuvre opérationnelle de ces transferts, dans le respect des spécificités organisationnelles et fonctionnelles de chaque ville.

Ces délibérations sont avant tout des outils nécessaires pour assurer aux habitants et commerçants un service public de qualité tout au long de l'année 2017 qui sera, en matière de collecte des déchets, une année d'adaptation permettant de garantir un transfert serein et progressif et d'identifier des pistes d'amélioration.

Ainsi, s'agissant des communes :

- Les Villes de Mandelieu-La Napoule et Théoule-sur-Mer transféreront l'intégralité de leur compétence obligatoire « collecte des déchets » y compris la compétence facultative « collecte des dépôts sauvages » à compter du 1^{er} janvier 2017 (transfert des contrats de prestations de service, la collecte étant assurée dans ces villes par des prestataires privés).
- Les Villes de Cannes et Mougins transféreront à compter du 1^{er} janvier 2017 leurs régies « collecte » à l'Agglomération ainsi que leurs personnels (106 agents transférés pour la Ville de Cannes et 23 agents transférés pour la Ville de Mougins). Pour ces deux communes qui ont mis en place des services spécifiques de collecte des encombrants et de dépôts sauvages et qui proposent des prestations diversifiées dans le cadre de leurs dispositifs « Allo Mairie + » à Cannes et « Allo Mairie » à Mougins, ces compétences resteront sous gestion communale en 2017.
- Concernant enfin la Ville du Cannet, elle conserve l'intégralité de la compétence obligatoire « collecte des déchets » et la compétence facultative « collecte des dépôts sauvages » jusqu'à l'été 2017, afin de permettre la mise en œuvre progressive du transfert durant les six premiers mois de l'année.

Je ne vais pas revenir au « communisme » mais il a fallu négocier point par point avec chaque Ville, ce sont des heures de travail pour arriver à trouver des solutions acceptables par tout le monde, justes, et pas illégales. Je voudrais ici souligner le travail, à la fois des responsables des communes, mais surtout des responsables de la collecte et des responsables de l'Agglomération. Je vous demanderai après de les applaudir parce que, vraiment, ils sont extraordinaires.

Ainsi, par exemple, s'agissant des équipements liés à la collecte des déchets, ce sont plus de 60 véhicules et 129 agents qui seront transférés à l'Agglomération Cannes Pays de Lérins à compter du 1^{er} janvier 2017.

A terme, plus de 200 agents rejoindront les services communautaires pour assurer la collecte des déchets sur l'ensemble du territoire. Tous ces agents conserveront leurs droits et avantages acquis initialement au sein de leur collectivité d'origine. A terme, l'Agglomération procédera à une harmonisation globale de ces différents régimes qui s'appliquera à l'ensemble des agents communautaires.

Je vous propose donc pour plus de lisibilité, après ces explications générales, de passer au vote des cinq prochaines délibérations qui traitent toutes du transfert d'équipements, de contrats et de conventions relatifs à la prise de compétence « collecte » par l'Agglomération.

S'agissant de la délibération n° 3, le Conseil Communautaire est appelé à approuver les procès-verbaux de mise à disposition des biens meubles et immeubles, des marchés publics, autres contrats et conventions au profit de la C.A.P.L. pour les Communes de Cannes, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer au titre du transfert de la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » et de la compétence facultative « collecte des dépôts sauvages ».

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

C'est assez difficile à comprendre, je suis d'accord avec vous, et nous passons donc au vote.

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui sont contre ? Y a-t-il des personnes qui sont pour ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4.- Economies d'échelle et qualité du service public - Transfert de la compétence obligatoire "collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés" - Mandats de gestion provisoire entre la C.A.P.L. et les Villes de Cannes, Le Cannet et Mougins

M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Nous passons à la délibération n° 4 : Transfert de la compétence obligatoire "collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés" - Mandats de gestion provisoire entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et les Villes de Cannes, Le Cannet et Mougins.

S'agissant de cette délibération, le Conseil Communautaire est appelé à approuver les conventions à intervenir entre la C.A.P.L. et les Communes de Cannes, Le Cannet et Mougins portant mandat de gestion provisoire au profit de ces communes dont la collecte des déchets est assurée en régie, afin que ces dernières puissent conserver tout ou partie de leur compétence « collecte » comme détaillée précédemment durant l'année 2017.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons donc au vote. Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Y a-t-il des personnes qui votent contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Merci pour eux.

5.- Economies d'échelle et qualité du service public - Transfert de la compétence facultative "collecte des dépôts sauvages" - Mandats de gestion provisoire entre la C.A.P.L. et les Villes de Cannes, Le Cannet et Mougins

M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Nous passons à la délibération n° 5 : Transfert de la compétence facultative "collecte des dépôts sauvages". Je reconnais, Messieurs, Mesdames, que ce n'est pas d'un intérêt très important, ce ne sont pas des choses qui vous permettent de rêver, c'est vraiment de l'administration, mais c'est la Loi NOTRE (c'est la leur, ce n'est pas la nôtre), et nous sommes obligés de l'appliquer. Je tiens à vous remercier pour votre attention et pour votre compréhension.

Concernant cette délibération, le Conseil Communautaire est appelé à approuver la conclusion de conventions à intervenir entre la C.A.P.L. et les Villes de Cannes, Mougins et Le Cannet portant mandat de gestion provisoire au profit de ces communes.

Ces conventions permettent ainsi pour Cannes, Mougins et Le Cannet de conserver, durant l'année 2017, la gestion communale de la collecte des dépôts sauvages sur leur territoire.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons donc au vote. Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Y a-t-il des personnes qui sont contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. LEROY.- Moralité : passez en gestion déléguée.

M. BROCHAND.- Oui, cela paraît très simple mais, croyez-moi, ce n'est pas simple du tout. Je dois reconnaître avec nos amis qui sont partis, je suis un peu d'accord avec eux sur la Loi NOTRe, c'est vraiment une catastrophe, mais c'est la loi, nous sommes obligés de l'appliquer, c'est comme ça et nous sommes encore dans une république où nous devons appliquer la loi.

6.- Economies d'échelle et qualité du service public - Transfert de la compétence "collecte des déchets des ménages et déchets assimilés" - Conventions de gestion de service entre la C.A.P.L. et les Villes de Cannes et Mougins pour des prestations de service en termes de personnel lié à l'exercice de cette compétence

7.- Economies d'échelle et rationalisation des coûts - Conventions de gestion de service entre la C.A.P.L. et les Villes de Cannes et Mougins pour des prestations de service relatives aux véhicules liés notamment à l'exercice de la compétence "collecte des déchets des ménages et déchets assimilés"

M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Nous passons à la délibération n° 6 : Transfert de la compétence "collecte des déchets des ménages et déchets assimilés" - Conventions de gestion de service entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et les Villes de Cannes et Mougins pour des prestations de service en termes de personnel lié à l'exercice de cette compétence.

S'agissant des Villes de Cannes et de Mougins, le personnel dédié à la collecte des déchets ménagers et assimilés peut être amené à effectuer, à titre d'exemple, des actions de nettoyage des voiries communales dans le cadre de leurs missions.

A ce titre, conformément aux dispositions énoncées précédemment et afin d'assurer la continuité du service public et la mise en œuvre progressive de la gestion intercommunale de la collecte sur ces communes, le Conseil Communautaire est appelé à approuver les conventions de prestations de service entre la C.A.P.L. et les Villes de Cannes et Mougins en vertu desquelles les services municipaux se voient confier par la C.A.P.L. la gestion d'une partie des services liés à la collecte.

Quant à la délibération n° 7, il s'agit pour le Conseil Communautaire d'approuver des conventions de service, permettant ainsi à ces mêmes communes de continuer à assurer, durant l'année 2017, l'entretien et la gestion des véhicules cannois et mouginois affectés à la collecte et relevant également des autres services communautaires.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons donc au vote. Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui sont contre ?

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

8.- Economies d'échelle et qualité du service public - Transfert de la compétence optionnelle "assainissement" - Principe de partage du patrimoine du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Unifié du Bassin Cannois (SIAUBC) au profit de la C.A.P.L. et des Villes d'Auribeau-sur-Siagne, Pégomas et la Roquette-sur-Siagne

M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Nous passons à la délibération n° 8 concernant le transfert de la compétence optionnelle "assainissement".

Il s'agit ici du principe de partage du patrimoine du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Unifié du Bassin Cannois au profit de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et des Communes d'Auribeau-sur-Siagne, Pégomas et la Roquette-sur-Siagne.

Les quatre délibérations suivantes, à savoir les délibérations n° 8, 9, 10 et 11, sont la traduction administrative du transfert de la compétence « assainissement » à la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, à la suite de la dissolution du SIAUBC.

A ce titre, à l'instar du transfert de la collecte, il s'agit de définir les modalités de partage du patrimoine du SIAUBC au profit des E.P.C.I. et collectivités auparavant membres tels que la C.A.P.L. et les Communes de Pégomas, Auribeau-sur-Siagne et la Roquette-sur-Siagne qui, pour ces trois communes, bien que n'étant pas dans notre intercommunalité, sont membres du SIAUBC. C'est encore plus compliqué pour arriver à se mettre d'accord tous ensemble.

Je vous signale que les délibérations n° 8 et 11 ont fait l'objet de modifications déposées sur vos tables : il s'agit d'une reformulation juridique, conformément aux textes en vigueur, je pense que cela ne doit pas vous poser de problème.

Le Conseil Communautaire est alors appelé à approuver ce principe de partage du patrimoine du SIAUBC.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote. Abstention ? Contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9.- Economies d'échelle et qualité du service public - Transfert de la compétence optionnelle "assainissement" - Mise à disposition par les Villes de Mandelieu-La Napoule et Mougins des biens meubles et immeubles affectés à l'exercice de cette compétence, et transfert des marchés publics, contrats et conventions afférents au profit de la C.A.P.L.

M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Transfert de la compétence optionnelle « assainissement » : cela fait quatre mois que l'on travaille là-dessus tous les jours. Demandez-le à ceux qui sont dans la salle et qui font partie des diverses communes concernées !

Au même titre que la précédente délibération, le Conseil Communautaire est appelé à approuver, au titre du transfert de la compétence « assainissement », la mise à disposition par les Villes de Mandelieu-La Napoule et Mougins des biens meubles et immeubles, ainsi que le transfert de leurs marchés publics, contrats et conventions, affectés à l'exercice de cette compétence au profit de la C.A.P.L.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons donc au vote. Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui sont contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10.- Economies d'échelle et qualité du service public - Transfert de la compétence optionnelle "assainissement" - Mandat de gestion provisoire entre la C.A.P.L. et la Ville de Le Cannet

M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Il s'agit du transfert de la compétence optionnelle "assainissement" - Mandat de gestion provisoire entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et la Ville du Cannet.

Par cette délibération, à l'instar de ce qui a été proposé dans le cadre de la compétence « collecte », il est proposé, d'un commun accord, que la Commune du Cannet continue d'assurer durant l'année 2017, la gestion des services liés aux eaux usées, eaux pluviales et à l'assainissement non collectif, afin de permettre une continuité du service public optimale, le temps que les moyens humains et matériels puissent être adaptés aux modalités de transfert de compétence.

Le Conseil Communautaire est alors appelé à approuver l'élaboration d'un mandat de gestion provisoire, d'une durée d'un an, pour le transfert entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et la Ville du Cannet.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote. Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui sont contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11.- Transfert de la compétence optionnelle "assainissement" - Conventions entre la C.A.P.L. et les Villes d'Auribeau-sur-Siagne, Pégomas et La Roquette-sur-Siagne portant délégation de compétences en cette matière

M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Nous passons à la délibération n° 11 : Transfert de la compétence optionnelle "assainissement" - Conventions entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et les Villes d'Auribeau-sur-Siagne, Pégomas et la Roquette-sur-Siagne portant délégation de compétences en cette matière.

Cette délibération a pour objectif, à l'instar des précédentes, de garantir aux habitants de la C.A.P.L. et de la C.A.P.G. la continuité d'un service public de qualité en matière d'assainissement dans le cadre du transfert de cette compétence optionnelle.

A ce titre, soucieuses de pérenniser les modalités d'une collaboration efficace et solidaire, nos deux agglomérations (Cannes et Grasse) s'engagent par cette délibération :

- pour la C.A.P.G, à déléguer la compétence « assainissement » à la C.A.P.L. durant l'année 2017, le temps que cette agglomération acquiert pleinement cette dernière compétence, conformément aux dispositions législatives en vigueur.
- pour la C.A.P.L., à assurer les missions relatives à cette compétence pour le compte de la C.A.P.G.

Ces conventions pourront être reconduites annuellement par les communes jusqu'au 31 décembre 2019, le transfert plein et entier de la compétence « assainissement » aux E.P.C.I. devant être effectif en 2020. Cela nous laisse du temps pour en parler et pour voir si cela marche ou pas !

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons donc au vote. Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui sont contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12.- Mutualisation des services - Economies d'échelle et qualité du service public - Convention entre la C.A.P.L. et le Syndicat Intercommunal des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup (SICASIL) pour la création de services communs fonctionnels et opérationnels

M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- La délibération n° 12 concerne la mutualisation des services - Economies d'échelle et qualité du service public - Convention entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et le Syndicat Intercommunal des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup pour la création de services communs fonctionnels et opérationnels.

On fait des fusions, des intégrations, il faut beaucoup de temps et anticiper le transfert de compétences, c'est garantir aux habitants de notre territoire la continuité d'un service public de qualité, répondant à leurs légitimes attentes.

A ce titre, il s'agit donc, par cette délibération, d'anticiper le transfert de la compétence « eau potable », obligatoire à compter de 2020, par la mise en place de services et de supports communs, tant fonctionnels (finances, administration générale, communication) qu'opérationnels (travaux, études, etc.). Ainsi, la mutualisation des moyens humains permettra, par des redéploiements internes et par une mise à disposition d'outils partagés, de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en améliorant la qualité de service. C'est dans cet objectif que sera créé également un Pôle d'Expertise Technique « Cycles de l'Eau », pour une garantie de cohérence dans la gestion des compétences formant les différents cycles de l'eau (GEMAPI, Assainissement, etc.).

Le Conseil Communautaire est ainsi appelé à approuver la convention entre la C.A.P.L. et le SICASIL relative à la création de services communs fonctionnels et opérationnels.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote. Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui sont contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

13.- Mutualisation des services - Economies d'échelle et qualité du service public - Convention entre la C.A.P.L., la Ville de Théoule-sur-Mer et le SICASIL pour la création d'un service commun "communication et relations publiques"

M. Bernard BROCHAND, Président, prend la parole

M. BROCHAND.- Il s'agit d'effectuer des économies d'échelle par la mutualisation de services, plus particulièrement par la passation d'une convention entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, la Ville de Théoule-sur-Mer et le Syndicat Intercommunal des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup pour la création d'un service commun "communication et relations publiques".

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote. Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ? Des personnes qui sont contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Merci beaucoup. Nous en avons terminé.

Je vais passer la parole à M. David LISNARD qui va être obligé de nous quitter pour une mission importante.

M. LISNARD.- Merci, M. le Président. Je salue votre promptitude et votre flegme ce soir, vraiment, que nous saluons et qui nous épatent, dans cette forme olympique.

Merci de me laisser la parole, car, si je ne dois pas rejoindre les ex-camarades de M. GROSJEAN à l'apéro, je dois être très tôt demain à Paris, et donc partir ce soir, pour plaider le dossier de la gare TGV/TER sur le site cannois, dossier que nous arrivons à faire progresser. Demain, je serai auprès du Préfet de Région avec Louis NEGRE et du Président de SNCF Réseau à Paris, aussi je vous quitterai dès que j'en aurai terminé. Merci d'accepter ce changement d'ordre, M. le Président et mes chers collègues.

24.- Adoption du pacte de soutien territorial de la C.A.P.L. (pacte financier et fiscal de solidarité)

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- La délibération n° 24 consiste à adopter le pacte financier et fiscal de solidarité qui intervient en conséquence de la loi de programmation pour la Ville et la Communauté urbaine, loi dont l'objectif est de garantir la solidarité financière au sein des établissements publics intercommunaux à fiscalité propre. Il faut donc adopter ce pacte qui est *a minima*, vous l'avez vu, qui met sur le papier des critères objectifs d'aide et d'intervention pour les communes.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

25.- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées - Approbation du rapport 2016 et fixation des attributions de compensation définitives

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- La délibération n° 25 soumise à votre sagacité concerne la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, la célèbre CLECT, pour approuver le rapport 2016 et fixer les attributions de compensation définitives. Comme vous le savez, chaque transfert de compétences vers la Communauté d'agglomération fait l'objet d'une évaluation des charges transférées et produits associés qui sont détaillés dans le rapport de la CLECT. Parmi ces charges transférées évaluées pour l'année 2016, nous pouvons citer la voirie communautaire, la piscine du Grand Bleu, la problématique de la GEMAPI, le syndicat mixte du centre éducatif et culturel des Campelières.

Chaque commune a déjà adopté ce rapport 2016, vous avez et nous avons donc déjà examiné ce dernier au sein de chaque commune membre et adopté en Conseil Municipal. Il faut désormais l'approuver au sein de notre collectivité dans les équilibres financiers qui nous sont énoncés dans la présente délibération avec la ventilation par commune.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

26.- Attractivité et Développement du Territoire - Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET) - Approbation du CRET Cannes Pays de Lérins entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la C.A.P.L.

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- La délibération n° 26 a pour objet le Contrat Régional d'Equilibre Territorial. A travers ces CRET, la Région finance les projets structurants des Communes et de l'Intercommunalité dans les domaines de l'aménagement, de la transition énergétique, du développement économique et de la mobilité. Ces CRET sont conclus avec les intercommunalités, en lien évident et permanent avec les mairies, et donc ils permettent d'obtenir les aides de la Région.

Parmi les projets structurants apparaissent : le Parc Marin de Théoule-sur-Mer, l'opération Bastide Rouge avec le Campus universitaire - s'il y a bien un projet structurant dans le bassin de vie, c'est bien celui-là -, le réaménagement du littoral boccassien dit Bocca-cabana, des opérations de requalification des centres villes à Mandelieu-La Napoule, au Cannet et à Mougins, centres-ville, bords de mer et rénovation urbaine, le déploiement de bornes de recharges électriques pour les véhicules, le développement du Bus à Haut Niveau de Service et, bien sûr, tout l'entretien des vallons dans le cadre de la GEMAPI.

Le montant de cette enveloppe financière attribuée par la Région à notre Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins est de 13 013 971 €. Au regard des besoins de notre territoire, également des crédits passés que la Région a accordés à notre territoire et enfin, dans une approche surtout - et c'est fondamental - d'équité territoriale, les cinq maires *la mano en la mano*, et ce n'est pas évident à cinq d'être *la mano en la mano* (pour des raisons physiologiques), ont signé d'une seule main mais à cinq un courrier au Président du Conseil Régional pour tenter d'obtenir un peu plus de crédits que cette enveloppe déjà importante obtenue.

Nous vous proposons de voter cette délibération avec une modification (qui est soumise aussi à votre vote), c'est-à-dire dans les conséquences de la délibération et le vote qui est proposé, en deuxième point après « - approuver le CRET [...] », « - autoriser le Président ou le Vice-Président aux finances à signer le CRET, tous documents y afférent » et on ajoute : « ainsi que ceux portant sur un financement complémentaire attendu pour d'autres projets de portée régionale tel que le campus universitaire », puisqu'on ne désespère pas d'obtenir des crédits supplémentaires de la Région en la matière.

Je tiens à saluer le travail de Françoise BRUNETEAUX qui agit avec beaucoup d'efficacité, de combativité et de discrétion à la Région, et ce n'est pas Richard GALY qui me démentira, puisqu'il en est le témoin actif.

Avez-vous des questions sur ce CRET ? (*Pas de question*)

Vous l'avez compris, on vous propose de prendre les 13 millions d'euros et de tenter d'en obtenir plus, ce qui nous paraîtrait équitable parce qu'avec ces 13 013 971 € on pense que nous ne sommes pas tout à fait sur la bonne ligne de CRET, je parle des lignes budgétaires ; je ne pouvais pas résister à la tentation de vous faire ce bon mot, quitte à rater l'avion.

M. BROCHAND.- Il y aura un deuxième passage dans six mois et j'espère que nous en profiterons à ce moment-là.

M. LISNARD.- Nous n'allons pas lâcher le morceau.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

27.- Budget Principal 2016 - Décision modificative n° 2

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- La délibération n° 27 concerne la décision modificative n° 2 au Budget Principal 2016. Ce sont des DM classiques en fin d'exercice budgétaire pour ajuster les crédits sans remettre en cause les grands équilibres financiers.

Pour les trois budgets, je vous proposerai de les adopter chapitre par chapitre, comme le dispose la loi, je vous donnerai simplement les numéros de chapitre, comme cela on gagnera du temps.

S'agissant de la décision modificative du Budget Principal, le but est d'acter la diminution des attributions de compensation constatée dans le rapport de la CLECT (que l'on vient de voter) et de rajouter des crédits pour ces compétences transférées ; le principe des vases communicants qui contribue de prévaloir.

La section de fonctionnement reste constante à 80 997 710,00 €. Seules les dépenses varient de « compte à compte » : Chapitre 014, atténuations de produits : - 1 932 641,00 € pour les attributions de compensation ; Chapitre 011, charges à caractère général : + 760 000,00 € pour une partie des charges transférées (ce sont les transferts que l'on retrouve, il n'y a pas d'inflation, c'est simplement du transfert et de l'ajustement comptable normal dans la phase de constitution de la Communauté d'agglomération) ; Chapitre 65, autres charges de gestion courante : + 115 000,00 € pour le syndicat des Campelières. Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement augmente de 1 057 641,00 €.

La section d'investissement évolue de 1 057 641,00 € passant de 4 239 496,00 € à 5 297 137,00 € avec une répartition entre le Chapitre 20, immobilisations incorporelles : + 280 000,00 €, Chapitre 21, immobilisations corporelles : + 177 641,00 €, Chapitre 23, immobilisations en cours : + 600 000,00 €, notamment pour la GEMAPI (vallons et lutte contre les inondations) et pour anticiper les transferts de 2017.

Avez-vous des questions ? Pas de question, mais c'est tellement clair et limpide. Bravo à l'administration dont je ne suis, vous l'avez compris, que le petit télégraphiste.

Nous passons au vote tel que je vous l'ai indiqué tout à l'heure :

* Section de fonctionnement, en dépenses, Chapitre 011 : qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Est-ce-que ce vote sera le même pour tous les chapitres ? (*Oui*)

Chapitre 014 ? Chapitre 65 ? Chapitre 023 ? Unanimité.

* Section d'investissement, en recettes, Chapitre 021 : qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

En dépenses d'investissement, Chapitre 20, même vote ? Chapitre 21 ? Chapitre 23 ? Mêmes votes.

Cette décision modificative n° 2 du Budget Principal 2016 est adoptée à l'unanimité, chapitre par chapitre. Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

28.- Budget Annexe des Transports publics urbains 2016 - Décision modificative n° 1

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Pour la n° 28, nous sommes sur le Budget Annexe des Transports publics urbains 2016. C'est la 1^{ère} décision modificative sur ce budget et elle a pour objet le réajustement des crédits en recettes et en dépenses, avec une augmentation de la section d'exploitation de 1 204 142,00 € qui passe de 34 202 994,77 € à 35 407 136,77 €.

En matière de recettes, le produit du Versement Transport qui avait été estimé avec prudence, il faut toujours appliquer le principe de prudence budgétaire, est ajusté à hauteur de 1,1 million d'euros avec des produits exceptionnels qui évoluent aussi de 74 142,00 €.

Cela nous permet de couvrir les dépenses liées, notamment, à l'entretien de la voirie communautaire (charges à caractère général : + 611 000,00 €), à la régularisation d'imputation d'annuités d'emprunt (charges financières : + 30 000,00 €), à des charges exceptionnelles (Chapitre 67, + 200 000,00 €) et ainsi d'augmenter les écritures d'ordre de virement à la section d'investissement + 363 142,00 €.

La section d'investissement diminue de 2 653 325,36 € et donc passe à 14 513 751,36 €. Nous avons institué une Autorisation de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) sur l'opération BHNS - Avenue Lyautey, il convient de diminuer le chapitre des travaux (- 2 468 875,36 €) et, de fait, de supprimer l'emprunt inscrit au budget initial (Chapitre 16, emprunts et dettes : - 3 016 467,36 €). Comme cette opération coûte moins cher que prévu, nous n'engageons pas la ligne de crédit prévu. C'est bien !

Le Chapitre 20, immobilisations incorporelles, évolue de 270 000,00 € (pour moderniser la billettique) et les immobilisations corporelles (Chapitre 21) diminuent de 500 000,00 €, car l'achat de bus plus petits et moins coûteux a été privilégié. Ils sont très conviviaux, vraiment formidables.

Nous retrouvons tout cela dans les écritures d'ordre à hauteur de 363 142,00 €.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Je mets au vote chapitre par chapitre :

* Section d'exploitation, en recettes, Chapitre 73 ? Chapitre 77 ? Unanimité.

En dépenses d'exploitation au Chapitre 011 ? Aux Chapitres 66, 67, 023 et 042 ? Unanimité.

* Section d'investissement, en recettes, Chapitre 16 ? On supprime là l'emprunt et la dette, c'est donc une unanimité enthousiaste comme vos visages en témoignent, Chapitres 021 et 040 ? Unanimité.

Dépenses d'investissement, Chapitres 20, 21, 23 et 16 ? Unanimité.

Cette décision modificative n° 1 du Budget Annexe des Transports publics urbains 2016 est adoptée à l'unanimité, chapitre par chapitre. Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

29.- Budget Annexe Traitement des Ordures Ménagères 2016 - Décision modificative n° 2
M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Il s'agit de la DM 2 pour le Budget Annexe Traitement des Ordures Ménagères 2016. Il s'agit là vraiment simplement d'ajustements budgétaires de compte à compte en matière de dépenses pour des annuités d'emprunts. Vous rêviez de cela pour Noël, hé bien la Communauté d'agglomération vous le fait.

Sont crédités le chapitre 66 (comme la Route du même nom) de + 15 500,00 € en section d'exploitation et le chapitre 16 (comme l'article célèbre de la Constitution qui donne les pleins pouvoirs) de + 35 500,00 € en section d'investissement. Au chapitre 67 (je crois que c'est l'Alsace ? Le Bas-Rhin, merci), charges exceptionnelles de la section d'exploitation et le chapitre 13 (Bouches-du-Rhône) subventions d'investissement de la section d'investissement diminuent des mêmes montants. Vous l'aviez compris, c'est toujours le principe des vases communicants, puisque le principe de comptabilité publique veut que l'équilibre soit strictement assuré, ce qui est totalement absurde mais c'est un principe de comptabilité publique. Dans la vraie vie, il y a toujours des déficits et des excédents.

Ces opérations sont sans incidence sur le montant total du budget et dans le respect de l'équilibre budgétaire que je viens d'évoquer. La section d'exploitation reste donc à 35 999 359,47 € et la section d'investissement à 312 827,18 €.

Avez-vous des questions ? Pas de question, c'était clair, il faut le dire.

Nous soumettons au vote chapitre par chapitre.

* Section d'exploitation, en dépenses, Chapitre 66 ? Chapitre 67 ? Unanimité.

* Section d'investissement, en dépenses, Chapitre 13 ? Chapitre 16 ? Unanimité.

Cette décision modificative, 1^{ère} et unique, du Budget Annexe Traitement des Ordures Ménagères 2016 est adoptée à l'unanimité, chapitre par chapitre, et je vous en sais gré.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

30.- Budget Principal 2017 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Cette délibération concerne le Budget Principal ; avant, on parlait de Budget Primitif, il y a parfois des petites fantaisies dans le vocable administratif, des évolutions. C'est l'ouverture anticipée de crédits d'investissement.

Par cette délibération, mes chers collègues, je vous demande de garder ce sérieux qui vous sied, il s'agit pour la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins d'anticiper les investissements 2017, parce que nous anticipons et que nous voterons le Budget selon la volonté infaillible du Président en mars 2017. Comme une vraie année commence au 1^{er} janvier, il faut aussi dans la vraie vie ouvrir les crédits nécessaires pour permettre l'engagement de dépenses relatives notamment à la GEMAPI, sujet au combien sérieux et prioritaire, et à l'assainissement dont nous venons d'acter le transfert total dès le 1^{er} janvier 2017 ; nous commencerons le 2, puisque c'est un lundi.

En effet, il convient de ne pas retarder le lancement de marchés ou de commandes notamment en matière de GEMAPI qui est une priorité absolue de notre action intercommunale ou pour les nouvelles compétences transférées. On vous propose donc d'ouvrir une enveloppe budgétaire en investissement de manière anticipée de 1 241 659,25 € qui ne remet absolument pas en cause le budget, nous sommes dans les limites légales évidemment au regard du montant global du Budget Principal 2017 ; c'est vous dire la précision de cette anticipation.

Avez-vous des questions sur l'ouverture anticipée des crédits d'investissement avec une ventilation sur les chapitres 20, 21 et 23 ? Ce sont des pratiques que l'on retrouve dans les communes pour ne pas bloquer le processus et l'engagement des politiques publiques ô combien prioritaires en matière de lutte contre les inondations.

Les crédits sont affectés comme suit :

- Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) : 41 659,25 € ;
- Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : 100 000,00 € ;
- Chapitre 23 (Immobilisations en cours) : 1 100 000,00 €.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

31.- Budget Annexe des Transports publics urbains 2017 - Ouverture anticipée des crédits d'investissement

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Il s'agit du Budget Annexe des Transports publics urbains 2017, plus particulièrement de l'ouverture anticipée des crédits d'investissement pour une enveloppe prévue de 3 372 236,00 €.

Les crédits sont affectés comme suit :

- Chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) : 100 000,00 € ;
- Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : 1 272 236,00 € ;
- Chapitre 23 (Immobilisations en cours) : 2 000 000,00 €.

Y a-t-il des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

32.- Redevance spéciale - Institution de la redevance, de son règlement et fixation des tarifs

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Cette délibération consiste à transférer, avec les transferts de compétences, les redevances.

En l'occurrence, il s'agit de la redevance spéciale, de son règlement et de la fixation des tarifs. Il convient d'être cohérent et donc, au titre du transfert de la compétence collective à la Communauté d'agglomération, d'uniformiser sur l'ensemble du territoire intercommunal cette redevance spéciale imposée par les textes, rarement appliquée par les communes qui se font rappeler à l'ordre par le Conseil d'État, et donc il faut l'appliquer à notre EPCI.

Par cette délibération, il s'agit d'uniformiser sur l'ensemble du territoire intercommunal la redevance spéciale relative à l'enlèvement des déchets non ménagers des professionnels assimilables aux ordures ménagères. On l'a mise en place à la Ville de Cannes, cela se passe extrêmement bien avec les entreprises, y compris les entreprises publiques et les établissements publics qui l'acquittent. Il convient d'instaurer la redevance spéciale sur l'ensemble du territoire de l'intercommunalité pour répondre aux exigences réglementaires et légales et proposer un service complémentaire aux entreprises, ce qui a pour vertu de responsabiliser les entreprises et donc de diminuer la production de déchets, de compacter les déchets, bref d'avoir un geste écologique et économique qui peuvent, là aussi, marcher *la mano en la mano*.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. Vous avez vu que la délibération est très détaillée, mais n'hésitez pas, nous avons fait une présentation très détaillée en Conseil Municipal de Cannes sur cette question.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

33.- Conventions entre la C.A.P.L. et les Communes de Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer relative aux modalités de reversement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à la C.A.P.L.

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Cette délibération n° 33 concerne des conventions à intervenir entre notre Communauté d'agglomération et ses communes membres sur le reversement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Nous sommes obligés de transférer ces compétences, c'est la loi, elles sont donc transférées au 1^{er} janvier 2017. En revanche, il y a une période de transition sur la perception du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui est un gros enjeu, vous le savez. Les Chambres Régionales des Comptes sermonnent régulièrement les communes, elles ont raison de les sermonner, les communes ont raison aussi de faire ce qu'elles font sur cette taxe. C'est à partir seulement de 2018 que les services fiscaux intégreront le transfert de ce produit dans la comptabilité de la Communauté d'agglomération. Nous avons une période d'un an d'ajustement mais les communes vont continuer à percevoir la taxe, en revanche c'est la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins qui va avoir la responsabilité des charges et donc il y a une période transitoire dans un souci d'équilibre, de bon sens, de logique, où les communes reverseront le produit fiscal qui correspond à la charge assumée par la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins. Le montant est important 48 878 288 €, donc la convention qui est proposée, commune par commune, avec la Communauté d'agglomération permet durant cette année d'avoir les charges portées par la Communauté d'agglomération et les recettes perçues par les communes, comme le disent les services fiscaux, et reversées par voie contractuelle à l'intercommunalité.

Y a-t-il des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

34.- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés - Régularisation du transfert des emprunts du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation des Déchets Secteur Cannes-Grasse (SIVADES) au Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets du Moyen Pays des Alpes-Maritimes (SMED)

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Il s'agit de régulariser les opérations de transfert du passif du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation des Déchets Secteur Cannes-Grasse (SIVADES) au Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets du Moyen Pays des Alpes-Maritimes (SMED).

Par cette délibération, il s'agit de régulariser les emprunts payés en 2014 dans le cadre de la dissolution du SIVADES. En effet, les annuités d'emprunts ont été réglées par la C.A.P.L., la C.A.P.G. et le SMED, mais il faut les conventionner, il faut qu'elles arrivent dans les contrats. Il convient donc, à présent, de bien répartir les emprunts et les annuités au prorata des équipements et du temps d'exercice de la compétence.

Par exemple, la quote part des emprunts transférés à la C.A.P.L. représente 62,21 % et pendant un mois avant le transfert au SMED. Il y a donc ces ajustements chronologiques et opérationnels à effectuer. A la suite du bilan financier réalisé de façon extrêmement détaillée par chaque entité, il convient de régulariser les écritures pour arriver à la bonne répartition. C'est un jeu d'écritures comptables mais qui doit être fait de façon rigoureuse.

Ainsi, la C.A.P.L. percevra 83 696,70 € et symétriquement devra verser 43 837,93 €.

Le Conseil Communautaire est appelé à approuver le transfert de la partie C.A.P.L. (62,21 %) des contrats de prêts au profit du SMED comme figurant dans la délibération et d'approuver également la régularisation, vis-à-vis du SMED et de la C.A.P.G., des échéances d'emprunts au titre du 1^{er} mois de 2014 selon la répartition définie dans la délibération.

Le bouton bleu sur le fil vert, le fil vert sur le bouton rouge (c'est pour les cinéphiles...).

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

35.- Transfert de la compétence obligatoire "développement économique" - Approbation des tarifs de la pépinière d'entreprises applicables aux usagers

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- La délibération n° 35 vise à approuver les tarifs de la pépinière d'entreprises.

Au 1^{er} janvier 2017, notre magnifique pépinière d'entreprises de Cannes sera placée sous gestion communautaire - il faudra en faire un bon usage parce qu'elle est belle, elle marche bien ! - au regard du transfert plein et entier, c'est la loi qui dispose là aussi, à l'agglomération de la compétence « développement économique ». Il en résulte que la Communauté d'agglomération, dans le cadre de la poursuite et du développement des démarches engagées depuis 2014 par la Ville de Cannes auprès des entreprises du territoire intercommunal, doit tarifier l'occupation.

Le montant des loyers perçus, pour une petite pépinière ce n'est pas mal, est de 65 000 €.

Pas de questions, je suppose ? (*Pas de question*)

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Adoptée par acclamation ! C'est encore mieux que le centralisme démocratique, on se croirait presque à Cuba, cette grande démocratie - comme dirait Ségolène ROYAL - oui, puisqu'il y a des touristes, nous aussi on a des touristes, on est donc en démocratie comme à Cuba.

36.- Equipements sportifs - Révision annuelle des tarifs du centre aquatique Grand Bleu applicables aux usagers

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Equipements sportifs. C'est important, car, voyez, nous sommes les premiers à dénoncer les acronymes, les effets de bureaucratie, les circonvolutions technocratiques qu'on nous impose, mais comme on est responsable on ne peut pas se contenter de faire une phrase grandiloquente et partir en pleine séance parce que l'on doit gérer l'intérêt général, et l'intercommunalité a des vertus lorsqu'elle correspond à un vrai service.

Par exemple, lorsque l'on dit que l'on défend les intérêts de chacun des habitants, c'est une réalité. A titre d'exemple, au hasard, les Cannelans que j'aime profondément vont pouvoir aller à la super piscine du Grand Bleu réalisée grâce, il faut le dire, à l'action de mon prédécesseur à la Ville de Cannes.

M. VASSEROT vous me le rappelez récemment, vous me disiez : « Qu'est-ce qu'elle est belle cette piscine » et M. CERAN approuvait avec enthousiasme, et donc alors que les Cannetans payaient 45,20 € les dix séances ils vont payer maintenant 31,50 €. 14 € de moins pour dix séances, vous vous rendez compte, cela fait une baisse de 30 %. Peu de tarifs diminuent autant, et l'intercommunalité permet concrètement d'aider le pouvoir d'achat des sportifs et des familles.

Y a-t-il des questions sur cette présentation un peu partielle, je le conçois, mais vraie de cette délibération n° 36 ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

37.- Politique concertée de lutte contre les inondations - Désignation des délégués représentant la C.A.P.L. au sein du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SMIAGE) MARALPIN

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- La délibération n° 37 va vous plaire aussi. Le 26 septembre dernier, nous avons approuvé l'adhésion de notre communauté d'agglomération au SMIAGE MARALPIN, cette structure mise en place à l'initiative du Département des Alpes-Maritimes pour intervenir en tant qu'entité stratège de la lutte contre les inondations afin de bien coordonner les actions par bassin versant pour, concrètement, faire progresser la lutte contre les inondations. C'est une approche innovante, moderne, qu'au Département avec M. LEROY et tous les collègues ici présents, nous soutenons ardemment.

Il s'agit d'organiser les compétences locales de l'eau, ce que l'on appelle le « socle ». Conformément aux statuts de ce syndicat, notre communauté d'agglomération doit désigner deux délégués titulaires et deux suppléants pour la représenter au sein de cette entité à partir du 1^{er} janvier prochain.

Nous devons voter en principe à bulletins secrets. Nous avons reçu les candidatures suivantes, sachant qu'Henri LEROY siège déjà pour le Département : comme candidats titulaires votre modeste serviteur et Bernard ALFONSI, et en qualité de déléguées suppléantes Pascale VAILLANT qui connaît bien ces problématiques et Monique ROBORY-DEVAYE.

S'il n'y a pas d'autres candidatures, je soumetts à votre approbation un vote à main levée autorisé par les textes à l'unanimité des membres du Conseil Communautaire. Y a-t-il des oppositions à un vote à main levée ? (*Aucune opposition*)

Unanimité pour un vote à main levée.

Je soumetts à votre vote la candidature de M. LISNARD : qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Pour M. ALFONSI, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Pour Mme VAILLANT, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Pour Mme ROBORY-DEVAYE, qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

MM. David LISNARD et Bernard ALFONSI sont élus membres du Comité Syndical du SMIAGE MARALPIN en qualité de délégués titulaires représentant la C.A.P.L., à la majorité absolue.

Quant à Mmes Pascale VAILLANT et Monique ROBORY-DEVAYE, elles sont élues membres du Comité Syndical du SMIAGE MARALPIN en qualité de déléguées suppléantes représentant la C.A.P.L., à la majorité absolue.

38.- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés - Rapports annuels 2015 du Syndicat Mixte UNIVALOM et du Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets du Moyen Pays (SMED) sur le prix et la qualité du service public

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- Cette délibération n° 38 concerne les rapports d'activités d'UNIVALOM et du SMED. Vous connaissez cela par cœur en matière d'élimination des déchets et le rapport d'activités de ces syndicats qui sont transmis aux collectivités membres.

Il faut rappeler l'enjeu pour notre communauté d'agglomération, ce sont 150 000 tonnes de déchets qui sont traitées chaque année. On passe rapidement, parce qu'on travaille beaucoup au sein de ces entités et par ailleurs, mais un énorme travail est fait et qui produit ses effets : on traite plus de déchets depuis deux ans mais on paie beaucoup moins cher, en particulier pour la commune que je connais le mieux qui est Cannes. Ce travail de l'intercommunalité a produit des effets vertueux en la matière.

Avez-vous des questions sur ces rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité du service public de ces syndicats. Vous les connaissez par cœur, vous seriez prêts à répondre à n'importe quelle interrogation écrite surprise. *(Pas de question)*

Le Conseil Communautaire prend acte à l'unanimité.

39.- Préservation de l'Environnement, politique volontariste de réduction de la consommation énergétique et soutien de la demande en énergie - Convention de partenariat entre la C.A.P.L. et GRDF pour la réalisation d'une opération de thermographie aérienne sur le territoire communautaire

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- La délibération n° 39 concerne une convention de partenariat entre notre établissement public et GRDF pour la réalisation d'une opération de thermographie aérienne sur le territoire communautaire.

Cette convention témoigne de notre politique volontariste en matière environnementale pour accompagner efficacement la transition énergétique sur le territoire, ce qui nous permet d'obtenir des crédits de l'État.

L'objectif de ce partenariat, tel qu'il est soumis à votre vote, est de réaliser un diagnostic territorial. Cela fait partie des mots à la mode ; comme disait Cocteau : « La mode, c'est ce qui se démode » et depuis quelques années on parle de diagnostic, tout est diagnostic ! Il faut dire que nos territoires sont souvent malades. En l'occurrence, en matière de thermographie aérienne, cela permet d'avoir des données actualisées sur les dépenses et déperditions énergétiques des bâtiments publics et privés du territoire, et ensuite de cibler des opérations d'isolation, comme on le fait souvent, notamment avec notre bailleur social l'OPHLM, et faire des opérations d'isolation qui permettent de réduire la facture énergétique, la fracture énergétique et la destruction de la couche d'ozone.

L'objectif de ces analyses qui seront réalisées par GRDF est d'avoir des données fiables, opérationnelles qui nous permettent ensuite d'agir concrètement.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

40.- Compétence "politique de la Ville" - Politique en faveur de l'Emploi et de l'Insertion - Conventions annuelles de partenariat et de mise à disposition de locaux à titre précaire et révoquant entre la C.A.P.L. et l'Association de gestion du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.)

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- A travers les délibérations n° 40 et ensuite 41, je vous propose d'aborder la Politique de la Ville qui a été transférée il y a un an maintenant à la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et d'approuver les conventions annuelles établies entre notre communauté d'agglomération, le P.L.I.E. et la Mission Locale qui ont pour mission d'accompagner dans leur insertion professionnelle et sociale les personnes du territoire.

Cette délibération n° 40 concerne le P.L.I.E. Vous savez à quel point l'on essaye d'optimiser, y compris les subventions, dans ces structures tout en gardant bien à l'esprit leur vocation d'aide pour celles et ceux qui en ont besoin, avec l'action bien menée et de mieux en mieux menée. Vous avez les taux de réalisation en page 2 de la délibération sur le P.L.I.E. ce qui vous donne une approche quantitative ; c'est souvent un débat que l'on a, cela sert ! Je le dis, c'est une aide vers des personnes pour les aider à rentrer sur le marché du travail et donc vous avez les objectifs atteints, dépassés ou non atteints, notamment sur les nouvelles entrées dans le dispositif et les contrats de travail signés.

Nous avons un objectif de 451 contrats de travail, nous avons atteint 75 % de cet objectif au 15 novembre 2016. Il reste donc un mois et demi pour approcher de l'objectif. Vous voyez qu'en termes d'accompagnement, nous sommes au-delà des objectifs.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

41.- Compétence "politique de la Ville" - Politique en faveur de l'Emploi et de l'Insertion - Convention annuelle de partenariat entre la C.A.P.L. et l'Association Mission Locale des Pays de Lérins

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. David LISNARD, 4^{ème} Vice-Président

M. LISNARD.- C'est la même chose mais pour la Mission Locale des Pays de Lérins.

C'est important de regarder (en pages 2 et 3 de la délibération) les statistiques, les données sur l'action de cette structure parce que, derrière, il y a des réalités humaines et c'est cela qui compte.

Avez-vous des questions, chers collègues ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

J'en ai terminé et je vous remercie pour l'ensemble de ces votes. Je vais même pouvoir rester quelques instants de plus que prévu pour écouter M. LEROY. Je voulais vous remercier, M. le Président, mes chers collègues de votre confiance et de votre indulgence pour mon humour pas toujours de bon goût, mais cela ne s'arrange pas avec l'âge, et vous souhaiter un joyeux Noël avec ceux que vous aimez. Merci.

M. BROCHAND.- Encore une fois, vous pouvez l'applaudir parce que, vraiment, il a gagné ! Moi, je ne peux plus parler mais lui, il est allé plus vite encore. C'est toujours le même problème : on est toujours dépassé par ceux qui vous remplacent, mais ce n'est pas grave. *(Rires)*

Je souhaite à David la réussite de sa mission qui, comme il l'a dit, est très importante. Il faut absolument que le TGV s'arrête à La Bocca, que ce soit la gare de La Bocca qui soit choisie. Plus personne n'en veut ! Nous avons assisté à une réunion publique à Nice il y a 48 heures, je n'ai jamais vu cela. Les gens sifflaient pour des choses absolument invraisemblables. Nous sommes partis tous les deux sans réponse et avec des maîtres d'œuvre, je suis désolé de le dire, qui n'ont pas pris en compte tous les enjeux du territoire. Comme je l'ai dit à nos amis du Cannel, je pense que la gare va bientôt être au Cannel, je vous le dis, la gare TGV ; je n'ai jamais vu cela !

En tout cas, merci David, merci pour ta rapidité, merci pour ton succès à Paris sur la gare à La Bocca.

Avant de passer à la prochaine délibération, je vais vous donner les résultats de l'élection des nouveaux membres du Bureau Communautaire au scrutin à la majorité absolue.

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (bulletins trouvés dans l'urne) : 57
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 2
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 53
- Majorité absolue : 27

Tous les candidats : M. PIGRENET, M. CARRETERO, M. LAFARGUE, Mme VILLANI, M. ALFONSI, M. LOPINTO, Mme CENNAMO, Mme VAILLANT et M. CHIKLI ont obtenu 53 voix chacun.

Ayant obtenu la majorité absolue des voix au premier tour de scrutin, chacun d'entre eux est proclamé membre du Bureau Communautaire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

(Applaudissements)

Nous passons la parole à M. BOTELLA.

M. BOTELLA.- Merci, M. le Président. Bienvenue à tous, mes chers collègues, bonsoir. La barre est haute, la performance va être difficile au niveau de la rapidité de passage des délibérations, mais on va essayer.

Toutes les délibérations que je vais vous présenter, portant les n° 14 à 22, sont issues de la loi NOTRe et concernent des transferts de compétences, des mutualisations de services, des mouvements de personnel et des adaptations techniques consécutives à ces évolutions. Nous allons donc passer toutes ces délibérations.

14.- Actualisation du tableau des effectifs de la C.A.P.L.

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président

M. BOTELLA.- La délibération n° 14, c'est l'actualisation du tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins. Compte tenu des transferts de compétences « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés », « collecte des dépôts sauvages », « assainissement », « développement économique » et de personnel dans le cadre du service commun de l'Habitat et du Logement et des services communs créés avec le SICASIL au profit de la C.A.P.L., forcément le tableau des effectifs est mis à jour.

A compter du 1^{er} janvier 2017, les effectifs de la C.A.P.L. comprendront 168 agents supplémentaires.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15.- Plan Pluriannuel d'Accès à l'Emploi Titulaire (PPAET) pour les agents de la C.A.P.L.

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président

M. BOTELLA.- Dans le même cadre, il s'agit du Plan Pluriannuel d'Accès à l'Emploi Titulaire (PPAET) pour les agents de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.

Afin de résorber les emplois précaires, de récentes dispositions ont complété la loi du 12 mars 2012 et ont fait reculer les dates d'ancienneté prises en compte pour les sélections professionnelles.

Au regard des différents transferts, trois agents remplissent ces conditions pour accéder au dispositif des sélections professionnelles organisées par le Centre de Gestion des Alpes-Maritimes.

Ce PPAET, par le biais des sélections professionnelles, permettra aux agents concernés de pérenniser leur situation au sein de notre établissement d'une part, et dans la Fonction Publique d'autre part.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

16.- Economies d'échelle et qualité du service public - Compétence obligatoire "collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés" et compétence facultative "collecte des dépôts sauvages" - Transfert de personnel des Villes de Cannes, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer au profit de la C.A.P.L.

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président

M. BOTELLA.- Toujours dans le cadre des transferts de compétences et donc forcément des mouvements de personnel, on est sur des économies d'échelle et de qualité de service pour la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » d'une part, et la compétence facultative « collecte des dépôts sauvages » d'autre part. Il s'agit du transfert de personnel des Villes de Cannes, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer au profit de la Communauté d'agglomération.

Par délibérations du 26 septembre 2016, le Conseil Communautaire a approuvé, d'une part le transfert de la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés », d'autre part la compétence « collecte des dépôts sauvages » au 1^{er} janvier 2017.

La Ville du Cannet ayant choisi d'opter pour des mandats de gestion provisoires concernant ces deux compétences, un total de 134 agents correspondant aux effectifs des quatre autres communes membres sera transféré à la C.A.P.L. au 1^{er} janvier prochain.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme REPETTO-LEMAITRE quitte la séance en donnant pouvoir à Mme BRUNETEAUX.

M. CHIAPPINI quitte la séance en donnant pouvoir à Mme REIX.

17.- Economies d'échelle et qualité du service public - Compétence obligatoire "développement économique" - Transfert de personnel de la Ville de Cannes au profit de la C.A.P.L.

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président

M. BOTELLA.- Toujours des économies d'échelle et des améliorations de la qualité du service public par le transfert de la compétence obligatoire "développement économique" entraînant des mouvements de personnel de la Ville de Cannes vers la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.

La Ville de Cannes transférera la compétence « développement économique » le 1^{er} janvier 2017, conformément aux obligations fixées dans la loi NOTRe.

Dans le cadre de ce transfert de compétence, quatre agents de la Ville de Cannes sont concernés : deux agents seront transférés à 100 % et les deux autres n'exerçant leurs missions qu'à 40 % seront mis à disposition de la C.A.P.L. Une convention sera alors établie entre la Ville de Cannes et la C.A.P.L.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

18.- Economies d'échelle et qualité du service public - Compétence optionnelle "assainissement" - Transfert de personnel des Communes de Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer et du SIAUBC au profit de la C.A.P.L.

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président

M. BOTELLA.- Il s'agit maintenant de la compétence optionnelle "assainissement" avec le transfert de personnel des Communes de Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer et du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Unifié du Bassin Cannois au profit de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.

Par délibération du 26 septembre 2016, le Conseil Communautaire a approuvé, au titre des compétences optionnelles de la C.A.P.L., la prise de la compétence « assainissement » au 1^{er} janvier 2017.

Les Villes de Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer transféreront la compétence « assainissement » à cette date et la Ville du Cannet a choisi d'opter pour un mandat de gestion provisoire à compter de cette même date pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Le SIAUBC exerce déjà sur plusieurs communes du bassin cannois, membres notamment de la C.A.P.L., la compétence « assainissement ». Compte tenu de ce fait, ses agents seront transférés dans l'établissement public de coopération intercommunale exerçant cette compétence.

Au total, 18 agents seront concernés : 3 agents pour la Ville de Mougins et 12 agents pour le SIAUBC qui seront transférés à 100 %, 2 agents de la Ville de Mandelieu exerçant leurs missions à 50 % seront également transférés à 100 % dans la mesure où ils exercent les autres 50 % de leur temps de travail sur la compétence « GEMAPI » et 1 agent de la Ville de Théoule exerçant sa mission à 25 % seulement de son temps de travail, sera, quant à lui, mis à disposition.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

19.- Economies d'échelle et qualité du service public - Compétence facultative "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" - Transfert de personnel de la Commune de Mandelieu-La Napoule au profit de la C.A.P.L. suite à l'expiration de la convention de mandat de gestion provisoire pour l'entretien des exutoires et dessableurs des vallons situés sur son territoire communal

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président

M. BOTELLA.- Cette fois, c'est la compétence facultative "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" avec le transfert de personnel de la Commune de Mandelieu-La Napoule au profit de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins suite à l'expiration de la convention de mandat de gestion provisoire pour l'entretien des exutoires et dessableurs des vallons situés sur son territoire communal.

Par délibération du 16 décembre 2015, le Conseil Communautaire a approuvé, au titre des compétences facultatives de la C.A.P.L., la prise de la compétence « GEMAPI ».

En matière de personnel, 2 agents de la Ville de Mandelieu sont concernés ; ces derniers seront transférés à la C.A.P.L. à 100 % exerçant leurs missions à la fois sur l'assainissement et la GEMAPI. Il s'agit des 2 agents que je vous ai déjà présentés à la délibération précédente.

Avez-vous des questions ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. David LISNARD quitte la séance en donnant pouvoir à M. BROCHAND.

20.- Economies d'échelle et qualité du service public - Création de services communs - Transferts de personnel du SICASIL et de la Ville de Théoule-sur-Mer au profit de la C.A.P.L.

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président

M. BOTELLA.- Toujours dans le cadre des transferts de compétences, il s'agit de la création de services communs entraînant des transferts de personnel du Syndicat Intercommunal des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup et de la Ville de Théoule-sur-Mer au profit de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.

Le Conseil Communautaire a approuvé, ce jour, la création au 1^{er} janvier 2017 d'une part, de services communs entre la C.A.P.L. et le SICASIL dans les domaines des Moyens Généraux, des Finances, des Travaux et des Cycles de l'Eau et d'autre part, d'un service commun entre la C.A.P.L., la Ville de Théoule-sur-Mer et le SICASIL en matière de communication et de relations publiques.

9 agents seront ainsi concernés, 8 agents pour le SICASIL et 1 agent de Théoule-sur-Mer ; c'est la soviétisation de la communication du SICASIL et de Théoule-sur-Mer.

Avez-vous des questions concernant cette délibération ? (*Pas de question*)

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

21.- Economies d'échelle et qualité du service public - Service commun de l'Habitat et du Logement - Avenant n° 1 portant transfert de personnel de la C.A.P.L. au profit de la Ville de Cannes au titre de l'exercice des missions en matière de logement

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président

M. BOTELLA.- Il s'agit là du transfert de personnel concernant le Service commun de l'Habitat et du Logement.

Dans le cadre du transfert de la compétence « équilibre social de l'habitat et du logement », cinq agents Ville de Cannes ont été transférés au 1^{er} janvier 2016, deux agents exerçant des missions relatives à l'Habitat et trois au Logement. Après un an d'exercice, il apparaît que le service commun créé en ce domaine n'intervient, pour la partie Logement, que pour des missions réalisées pour le compte de la Ville de Cannes.

Il convient donc de restituer à la Ville de Cannes ces trois agents n'exerçant des missions que pour la Commune de Cannes, aux mêmes conditions et selon les mêmes modalités que pour leur arrivée dans ce service commun. C'est un retransfert de trois agents de la C.A.P.L. vers la Commune de Cannes concernant l'Habitat et le Logement : c'est une réaffectation des agents.

Avez-vous des questions concernant cette délibération ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

22.- Mesures d'accompagnement aux divers transferts de compétences au profit de la C.A.P.L. - Avenant n° 2 à la Charte du Temps de Travail applicable au personnel communautaire
M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président

M. BOTELLA.- La délibération n° 22 concerne les mesures d'accompagnement nécessaires suite aux différents transferts de compétences au profit de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins impliquant la passation d'un avenant n° 2 à la Charte du Temps de Travail applicable au personnel communautaire.

Cet avenant n° 2, modifié et déposé sur vos tables, relatif à la Charte du Temps de Travail a pour but, dans le cadre du transfert de la Collecte des O.M. et de la compétence Assainissement, de prendre en compte certaines spécificités liées à l'exercice de ces missions (pénibilité, astreintes, etc.). On transfère des agents avec, pour chaque commune, des droits sociaux et des acquis sociaux qui sont différents mais qui seront harmonisés au cours du temps l'année prochaine.

Avez-vous des questions concernant cette délibération ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

23.- Nouvelle gouvernance de la C.A.P.L. - Renforcement de la composition du Bureau Communautaire suite aux nouveaux transferts de compétences - Indemnités de fonction aux Conseillers Communautaires subdélégués

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Georges BOTELLA, 3^{ème} Vice-Président

M. BOTELLA.- La délibération n° 23 concerne la nouvelle gouvernance de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins avec le renforcement de la composition du Bureau Communautaire suite aux nouveaux transferts de compétences et le versement d'indemnités de fonction aux Conseillers Communautaires subdélégués pour lesquels vous avez voté précédemment.

Cette délibération est la traduction administrative des délibérations n° 1 et 2 précédemment votées, relatives à l'élargissement de la composition du Bureau Communautaire de l'Agglomération Cannes Pays de Lérins.

Le Conseil Communautaire est, à ce titre, appelé à voter les indemnités de fonction aux Conseillers Communautaires subdélégués - dont nous avons bien besoin au vu du nombre de compétences qui ont été transférées à l'Agglomération - à hauteur de 229,45 € bruts par conseiller. Je rappelle que ce sont des normes administratives qui sont imposées.

Avez-vous des questions concernant cette délibération ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (Abstention : M. GROSJEAN).

Ayant terminé mes délibérations, je vous réitère tous mes vœux de bonheur, de bien finir l'année et de passer de très bonnes fêtes de fin d'année dans le bassin cannois. Merci à tous.

J'espère, M. le Président, que je n'ai pas été très long, et je vais passer la parole à mon cher collègue Henri LEROY.

M. BROCHAND.- Tu as été très bien, nous allons battre un record d'ailleurs, nous sommes dans les temps, j'avais annoncé que nous finirions avant 20 heures.

La parole est à Henri LEROY.

42.- Economies d'échelle et qualité du service public dans l'accompagnement des entreprises - Transfert de la compétence obligatoire "développement économique" - Mise à disposition par la Ville de Cannes des biens meubles et immeubles affectés à l'exercice de cette compétence, et transfert des marchés publics, contrats et conventions afférents au profit de la C.A.P.L.

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Henri LEROY, 2^{ème} Vice-Président

M. LEROY.- Cela va être très rapide. Du moment que nous passons une compétence, il faut passer tout le matériel et tout ce qui va avec ; ainsi, dans le cadre de la compétence « développement économique », le transfert de cette compétence entraîne, à l'instar des compétences « collecte » et « assainissement », la mise à disposition par la Ville de Cannes des biens meubles, immeubles et le transfert des marchés publics, contrats et conventions affectés à l'exercice de cette compétence. Il nous faut approuver ce transfert, tout simplement.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Merci et bonne année.

M. BROCHAND.- Bravo.

C'est maintenant à M. Richard GALY.

43.- Voiries communautaires - Mandats de gestion provisoire entre la C.A.P.L. et les Villes de Cannes et Mandelieu-La Napoule

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- Mesdames, Messieurs, bonsoir. Nous allons aborder cinq questions qui concernent les transports.

La question n° 43 concerne les voiries communautaires qui font l'objet d'une gestion d'entretien par les communes concernées, matérialisée par des conventions conclues avec la C.A.P.L. Ces conventions s'arrêtant le 31 décembre 2016, je vous propose de les proroger pour six mois, soit jusqu'au 30 juin 2017.

Avez-vous des questions ? *(Pas de question)*

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

44.- Pôle d'Echanges Multimodal (P.E.M.) - Avenant n° 1 à la convention entre la C.A.P.L., la Ville de Cannes et les partenaires financiers relative au financement des études de projet et des travaux de réalisation du P.E.M.

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- Cette délibération concerne le Pôle d'Echanges Multimodal (P.E.M.). Il s'agit de travaux complémentaires qui sont dévolus sur le périmètre Gares & Connexions pour 1 688 500 € HT et sur le périmètre SNCF Réseau pour 1 965 831 € HT.

Sur ce périmètre SNCF Réseau, la C.A.P.L. participe à hauteur de 8,2 %. Elle n'intervient pas sur le périmètre Gares & Connexions. La C.A.P.L. a bénéficié d'un financement complémentaire du FEDER à hauteur de 680 000 € et de l'AFIFT pour 20 % des dépenses pour les travaux réalisés sur son périmètre d'intervention.

Est-ce qu'il y a des questions ? *(Pas de question)*

Des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

45.- Optimisation de la mobilité sur le territoire - Prescription de l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains de la C.A.P.L.

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- Le Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins répond à un double objectif : une obligation légale de créer une nouvelle entité inscrite dans une unité urbaine de plus de 100 000 habitants, mais aussi nous avons le souhait de mettre en place les fondements d'une nouvelle politique de mobilité durable à l'horizon 2030, dans les quinze prochaines années donc.

Pour cela, il faut envisager une étude dont le coût financier se situe entre 300 et 400 K€ à répartir sur trois exercices ; il faut souligner que la réalisation d'un PDU conditionne l'obtention de subventions au titre des Villes respirables. C'est un socle incontournable de la politique de mobilité et d'attractivité des Pays de Lérins, aussi je vous demande de bien vouloir adopter ce principe de l'étude concernant le PDU pour les trois ans qui viennent.

Est-ce qu'il y a des questions ? *(Pas de question)*

Des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

46.- Continuité du service public des Transports - Qualité de service aux usagers - Convention entre la C.A.P.L. et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur relative à l'attribution d'une subvention pour action spécifique de fonctionnement

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- La question n° 46 concerne toujours les transports avec une convention entre la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La ligne Cannes-Grasse a été suspendue pour raison de travaux et la Région nous demande de suppléer à cette carence ; pour ce faire, la Région nous propose une aide à hauteur de 160 000 € qu'il convient d'accepter ; cela ne se refuse pas.

Est-ce qu'il y a des questions ? *(Pas de question)*

Des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

47.- Amélioration du service public des Transports - Convention entre la C.A.P.L. et la Commune de Vallauris pour la mise à disposition gratuite de sanitaires situés place du 8 mai 1945 à Vallauris

M. Bernard BROCHAND, Président, donne la parole à M. Richard GALY, 1^{er} Vice-Président

M. GALY.- Dernière question au sujet d'une convention entre la Communauté d'Agglomération et la Commune de Vallauris concernant la ligne 9. Je crois qu'il fallait terminer avec une question comme celle-ci, puisque la ligne 9 comporte des sanitaires qui sont proposés gracieusement, Mesdames et Messieurs, par la Ville de Vallauris. Cela non plus, c'est une offre qui ne se refuse pas, aussi je vous demande de bien vouloir l'approuver à l'unanimité.

Est-ce qu'il y a des questions ? *(Pas de question)*

Des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Dieu soit loué, merci beaucoup de votre unité sur cette question.

Voici qui termine mes délibérations, je vous souhaite, bien sûr, de très belles fêtes de fin d'année.

M. BROCHAND.- Merci à tous d'avoir subi ces différentes délibérations. Croyez-moi, c'est très important parce que cela va changer notre vie. Comme nous le disions tout à l'heure, qu'on le veuille ou non, l'intercommunalité grossit tous les jours, nous étions 34 en 2014, nous allons être près de 1 000 l'année prochaine.

Il va falloir s'en occuper, il va falloir travailler, mais je voudrais vous remercier pour votre patience et votre approbation de ces problèmes spécifiques, administratifs, qui vont nous permettre de démarrer cette nouvelle approche.

Je voudrais personnellement vous souhaiter à tous un joyeux Noël et de grandes fêtes ; profitez-en vraiment, car l'année prochaine sera une année positive, différente, nous allons changer de gouvernement, tout va bien se passer ! Il faut être positif, optimiste et se dire qu'enfin, peut-être que l'on va redresser la France. Je vous en remercie.

Bonnes fêtes de fin d'année et sachez que la prochaine réunion se tiendra le 10 février, mais j'espère que nous nous reverrons avant.

Merci beaucoup.

La séance est levée à 19 h 50.